



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Vote du budget primitif – budget principal 2023

N° 004.03.2023

Rapporteur :
Martine MARECHAL

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 23 mars 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Robert CLERON

Excusés

Pascalie CONTE-DUMAS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER
Rémi DERON-LOUP a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL
Brigitte BURSON-BRYER, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-004032023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

À la suite du vote du compte financier unique, il convient de procéder à l'examen du budget primitif pour l'exercice 2023.

Le budget primitif 2022 reprend les résultats de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser.

Les grands équilibres du budget primitif 2023 sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- en dépenses : 16 768 703,79 €
 - o dépenses réelles : 11 584 570,00 €
 - o dépenses d'ordre : 5 184 133,79 €
(y compris virement à la section d'investissement pour 4 384 133,79 €)

- en recettes : 16 768 703,79 €
 - o recettes réelles : 13 880 076,00 €
 - o recettes d'ordre : 17 400,00 €
 - o résultat reporté : 2 871 227,79 €

Section d'investissement :

- en dépenses : 14 890 330,70 €
 - o dépenses réelles : 12 917 521,19 €
(y compris restes à réaliser de 1 788 877,00 €)
 - o dépenses d'ordre : 17 400,00 €
 - o Solde d'exécution négatif reporté : 1 955 409,51 €

- en recettes : 14 890 333,70 €
 - o recettes réelles : 9 706 196,91 €
(y compris restes à réaliser de 613 307,00 €)
 - o recettes d'ordre : 5 184 133,79 €
(y compris virement de la section de fonctionnement pour 4 384 133,79 €)

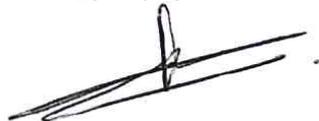
Les documents budgétaires ont été communiqués avec l'ordre du jour de la séance.

Sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget primitif 2023 de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 31 mars 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-004032023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation